

Fiche Pratique 7

L'Espace Actionnaire en ligne

L'Espace Actionnaire est destiné aux **Actionnaires au nominatif** et permet d'effectuer des démarches en ligne.

Les Actionnaires détenant leurs actions **directement chez Air Liquide** peuvent y effectuer **leurs transactions en ligne au taux de courtage de 0,1 %* HT sans minimum**.

L'Espace Actionnaire en ligne vous permet de **gérer en direct** votre portefeuille d'actions en toute **simplicité et sécurité**. Il vous propose une série de services dans un cadre fiable et accessible **24h/24, 7j/7**.

Accédez à votre Espace Actionnaire depuis actionnaireliquide.com ou airliquide.com

- **Si vous vous êtes déjà connecté(e)** : saisissez votre e-mail et votre code d'accès.
- **En cas de première connexion** : saisissez votre **identifiant** indiqué sur les documents de compte adressés par Air Liquide et suivez les instructions.
- **Si vous avez des questions** : vous pouvez nous **envoyer un e-mail depuis airliquide.com** (rubrique Actionnaires > contactez-nous) ou nous appeler au **0 800 166 179** (appel gratuit depuis un poste fixe).



Le + Air Liquide

Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, **les droits de garde** et les **frais de gestion** sont **totalemt gratuits**. Depuis l'Espace Actionnaire, les **frais de courtage** sont **parmi les plus bas du marché à 0,1 %* HT sans minimum**.

** Pour les achats réglés en totalité par prélèvement automatique (zone SEPA) ou par carte bancaire (maximum 3 000 €) et pour toutes les ventes.*

Les multiples services disponibles sur votre Espace Actionnaire en ligne

Si vous êtes Actionnaire	Via un établissement financier (nominatif administré)	Directement chez  Air Liquide
VOS INFORMATIONS PERSONNELLES		
Visualiser l'ensemble des comptes-titres Air Liquide dont vous avez la gestion	●	●
Accéder directement à vos informations personnelles	● ^(a)	●
Modifier vos coordonnées		●
VOS DOCUMENTS D'ACTIONNAIRE		
Consulter et télécharger vos documents de compte : situation de compte, Imprimé Fiscal Unique (IFU)		●
Consulter et télécharger votre portefeuille d'actions ainsi que vos droits à la prime de fidélité	● ^(a)	●
Demander votre dispense d'acompte sur les dividendes		●
LA GESTION DE VOS ACTIONS		
Acheter ou vendre des actions		● ^(b)
Visualiser le montant de vos dividendes et l'historique de vos opérations en temps réel		●
VOTRE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
Demander à recevoir votre convocation à l'Assemblée Générale	●	●
Voter les résolutions de l'Assemblée Générale	●	●

(a) Ces informations sont transmises par votre établissement financier.

(b) Sous réserve d'avoir signé une convention de compte avec Air Liquide (à télécharger depuis le site airliquide.com, rubrique Actionnaires > Vos documents essentiels, ou à demander à la Direction du Service Actionnaires).

07